



Été 1990 (Vol. 2, N<sup>o</sup>. 2) numéro d'article 3

# Travail et pauvreté relative

---

**John M. Evans et Raj K. Chawla**

**D**e nombreuses familles ne gagnent qu'un faible revenu même si leurs membres travaillent un grand nombre d'heures. Au Canada par exemple, environ 117,000 familles époux-épouse avec enfants ont un faible revenu bien que leurs membres accumulent collectivement un nombre d'heures de travail équivalant à une année de travail à temps plein. Ces familles, que les médias qualifient souvent de «familles de travailleurs en situation de pauvreté», ne sont évidemment pas les seules à gagner un revenu inadéquat sur le marché du travail. Certaines ne réussissent tout simplement pas à trouver du travail ([Chawla](#), 1984). Quoiqu'il en soit, les «familles de travailleurs en situation de pauvreté» forment un groupe qu'il est important d'étudier, pour au moins deux raisons.

Tout d'abord, au Canada comme dans bien d'autres pays, la stratégie de développement de la main-d'oeuvre tend à délaissier les mesures passives de sécurité du revenu pour favoriser le développement de l'emploi ([OCDE](#), 1988; [EIC](#), 1989). En d'autres mots, on cherche de plus en plus à donner aux familles, la possibilité de tirer un revenu d'emploi adéquat au lieu de compter sur les paiements de transfert gouvernementaux. On tente également de concevoir des mesures permettant d'intégrer taxation et transfert qui stimulent l'effort de travail [▼ 1](#).

Ensuite, de nombreux emplois nouvellement créés dans le secteur des services, en particulier ceux occupés par les jeunes, semblent ne pouvoir assurer un revenu suffisant aux besoins d'une famille ([Myles et al](#), 1988). Ces emplois sont généralement peu rémunérés et souvent de courte durée, deux éléments qui caractérisent les revenus annuels faibles.

Statistique Canada n'a pas de définition du «travailleur en situation de pauvreté». Cependant, les études traitant du sujet en proposent un bon nombre, ce qui prouve que la signification des mots «travailleur» et «pauvreté» peut varier selon les personnes. La première partie de cet article traite des concepts de base et établit une comparaison entre certaines définitions, qui apparaissent être très différentes. Plutôt que de proposer une autre définition, la deuxième partie de l'article pose une question de base: «Quelles sont les

caractéristiques du travail des familles à faible revenu?»

## Qu'entend-on par «travailleur en situation de pauvreté» ?

Statistique Canada n'a pas de définition du «travailleur en situation de pauvreté», mais plusieurs études récentes ont conclu qu'ils sont nombreux. Leur nombre dépend d'ailleurs de la définition choisie. Par exemple, un rapport pour le compte du ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario (1988) souligne que la majorité des familles à faible revenu tirent la plus grande part de leur revenu de leurs gains de travail, plutôt que des avantages sociaux ou d'autres sources. Par ailleurs, [Ross et Shillington](#) (1989, tableau 6.1) estiment que les familles de travailleurs en situation de pauvreté représentent 30% des familles «pauvres».

Pour formuler une définition pratique, il faut résoudre trois questions essentielles qui tournent toutes autour des concepts de «pauvreté» et de «travailleur». La première concerne la définition de population «pauvre». Toutes les études dont il est question ici se réfèrent aux SFR de Statistique Canada (voir l'encadré intitulé, [Les seuils de faible revenu de Statistique Canada](#)), même si ces seuils ont été établis comme indicateurs de faible revenu, et non de «pauvreté». Les seuils de faible revenu sont définis en fonction des unités familiales et, sauf dans le cas des personnes seules, une personne a un «faible revenu» que si elle fait partie d'une famille à faible revenu.

La deuxième question concerne la définition de «travailleur». Notre société moderne considère habituellement que les individus «travaillent», et non les familles, ce qui peut causer un problème d'incompatibilité avec la notion de faible revenu. Toutes les définitions statistiques courantes de «travailleur», dont celles utilisées pour l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, sont conçues en fonction de l'individu. On peut cependant penser en termes de «famille de travailleurs», c'est-à-dire de familles dont les membres accumulent collectivement plus qu'un nombre minimum d'heures de travail. Nombre de définitions adoptent cette approche. Certaines études mesurent le travail en fonction du nombre d'heures consacrées au travail au cours d'une année, d'autres en fonction de l'importance des gains découlant du travail.

La troisième question porte sur la façon dont ces deux concepts sont associés. Toutes les études canadiennes, sauf une, résolvent cette question en définissant les «familles de travailleurs en situation de pauvreté» comme étant celles dont le total des revenus est inférieur au SFR approprié et dont la somme combinée de travail ou de gains de travail des membres en un an, dépasse un minimum donné. Le principe de base étant que les décisions relatives au temps accordé au travail et au partage des revenus sont prises collectivement par les membres de la famille.

Mais pour diverses raisons, nous avons besoin de données sur les personnes plutôt que sur les familles. Entre autres, ces données servent à évaluer les programmes de formation conçus pour accroître le revenu des familles en augmentant les revenus du travail de ses membres. C'est dans cette optique que l'étude

canadienne de [Gunderson \(et al\)](#)<sup>2</sup> et l'étude américaine de [Klein et Rones](#)<sup>3</sup> définissent le «travailleur en situation de pauvreté» en tant que personne. Dans ces études, les «travailleurs en situation de pauvreté» sont les personnes travaillant plus qu'un nombre minimal d'heures, mais vivant dans des familles à faible revenu.

Toutefois, même dans le cadre de cette approche fondée sur la personne, l'interprétation des données demeure influencée par le contexte familial. Les personnes identifiées comme «travailleurs en situation de pauvreté» doivent leur statut à trois critères: leurs gains personnels, la composition et la taille de la famille, et le revenu de la famille provenant de toutes les autres sources. En conséquence, il peut arriver qu'une personne identifiée comme «travailleur en situation de pauvreté» travaille davantage et gagne plus qu'une autre personne qui, elle, n'est pas classifiée comme «travailleur en situation de pauvreté». Par ailleurs, les personnes dont l'époux(se) a un revenu élevé ne peuvent être considérées comme «travailleur en situation de pauvreté»<sup>5</sup>.

Même lorsque les concepts essentiels sont établis, le nombre estimé de «travailleurs en situation de pauvreté» demeure fonction du nombre minimal d'heures de travail ou du minimum de gains sur lesquels est basé le critère «travail». C'est ce qui ressort clairement de l'analyse des caractéristiques du travail des familles à faible revenu contenue dans la deuxième partie de cet article. De plus, la composition de la population des «travailleurs en situation de pauvreté» varie aussi. Lorsque le nombre repère d'heures de travail passe de 1,000 à 1,900 par année, la proportion des couples mariés dans la composition de la population de «travailleurs en situation de pauvreté» augmente (de 41% à 53% en 1988), et celle des personnes vivant seules et des familles monoparentales diminue (de 44% à 34% et de 12% à 10% respectivement)<sup>6</sup>.

## Caractéristiques du travail des familles à faible revenu

Afin de pouvoir étudier la question des «travailleurs en situation de pauvreté», il est important de connaître les caractéristiques du travail de la population à faible revenu. La présente section est consacrée aux familles de travailleurs dont le revenu est inférieur aux SFR de Statistique Canada <sup>7</sup>.

Comme dans la plupart des études relatives aux «travailleurs en situation de pauvreté», les personnes âgées de 65 ans et plus et les familles dont le chef est âgé de 65 ans et plus sont ici exclues. On présume que ces personnes âgées ne travaillent plus pour gagner leur vie. (De toute façon, peu de personnes âgées de 65 ans et plus consacrent une grande partie de leur temps à un travail rémunéré.) On a aussi exclus, pour la même raison, les familles dont le chef se déclare incapable d'occuper un emploi. Par contre, on a inclus les personnes seules et les chefs de famille malades ou handicapés aptes à occuper quand même certains types d'emploi, même si le volume de travail de ces personnes est limité <sup>8</sup>.



## Graphique **Lien entre l'emploi et le faible revenu.**

Source : *Enquête sur les finances des consommateurs*

La grande majorité des familles à faible revenu dont les membres ont moins de 65 ans, y compris les personnes seules, déclarent qu'un de leurs membres ou plus a occupé un emploi à un moment donné en 1988<sup>9</sup>. Certaines de ces familles ont travaillé un très petit nombre d'heures, mais presque deux tiers des familles à faible revenu ont déclaré un total d'au moins 40 heures de travail pendant l'année, soit l'équivalent d'une semaine de travail à temps plein. Un peu plus du tiers ont travaillé pendant au moins 1,000 heures. Un cinquième ont travaillé pendant 1,900 heures ou plus, soit l'équivalent d'environ une année de travail à temps plein ([tableau 1](#))<sup>10</sup>. (Ces chiffres sont évidemment inférieurs à ceux qui s'appliquent aux familles et aux personnes seules dont le revenu est supérieur aux SFR. Par exemple, 83% de ces dernières ont accumulé au moins 1,900 heures de travail en 1988.)



## Tableau 1 **Nombre d'heures de travail des familles à faible revenu, 1988**

Source : *Enquête sur les finances des consommateurs*

Pour ce qui est des revenus d'emploi, 29% seulement des familles (ainsi que des personnes seules) à faible revenu ont déclaré des gains équivalant au moins à la moitié du SFR correspondant à leur cas. Une famille sur neuf avait des gains d'une valeur égale à 75% du SFR ([tableau 2](#)).



## Tableau 2 **Gains des familles à faible revenu, 1988**

Source : *Enquête sur les finances des consommateurs*

Les familles où se trouvent plus d'adultes en âge de travailler et moins de dépendants sont généralement en meilleure position pour trouver de l'emploi. Il n'est donc pas étonnant que les familles époux-épouse à faible revenu déclarent plus d'heures de travail et des gains plus élevés que les personnes seules et les familles monoparentales.

De plus, les familles monoparentales à faible revenu déclarent moins de temps d'emploi que les personnes

seules. Et les familles ayant deux enfants ou plus âgés de moins de 18 ans ont moins d'heures de travail et gagnent moins que les familles où il n'y a qu'un enfant, ce qui est concevable puisque le parent unique a souvent le double fardeau du soin des enfants et de l'exercice d'un emploi rémunéré. Plus ils ont d'enfants, plus les parents de familles monoparentales ont de la difficulté à occuper un emploi rémunéré.

Par contre, les familles époux-épouse à faible revenu ayant des enfants de moins de 18 ans déclarent plus d'heures de travail que les familles du même type n'ayant pas d'enfant. Plus ces familles ont d'enfants, plus elles sont susceptibles de déclarer au moins 1,900 heures de travail. Ce phénomène s'explique en partie du fait que la composition des familles change au cours du cycle de vie. Les couples mariés sans enfant sont souvent des jeunes qui commencent leur vie commune, ou des parents dont les enfants ont quitté la maison. Dans les deux cas, le revenu d'emploi est généralement peu élevé. Mais quand il y a des enfants, chaque enfant accroît le besoin de revenu de la famille. Le niveau d'emploi plus élevé, déclaré par les familles plus nombreuses, en témoigne. Il est cependant fréquent que le revenu tiré de ce travail additionnel ne suffise pas à satisfaire ce besoin. En général, le revenu des familles plus nombreuses a tendance à être peu élevé ([tableau 3](#)).



### Tableau 3 Composition des familles à faible revenu, 1988\*

Source : Enquête sur les finances des consommateurs

\* Fondée sur les SFR de 1978; à l'exclusion des familles dont le chef est âgé de plus de 65 ans et (ou) est invalide de façon permanente.

Malgré la récession de 1981-1982 et la reprise qui a suivi, la situation générale en 1988 est très similaire à celle de 1981, à l'exception d'une légère diminution du pourcentage de familles à faible revenu ayant travaillé au moins 1,000 heures et 1,900 heures ou plus ([tableau 4](#)).



### Tableau 4 Variations dans le temps du pourcentage de familles à faible revenu, 1981 et 1988\*

Source : Enquête sur les finances des consommateurs

\* Fondée sur les SFR de 1978; à l'exclusion des familles dont le chef est âgé de 65 ans et plus et (ou) est invalide de façon permanente.

**Plus le volume de travail déclaré est élevé, plus la probabilité de faible revenu diminue**

Même si certaines familles travaillant un grand nombre d'heures ont peu de revenu, on observe en général que la probabilité de faible revenu diminue à mesure que le nombre d'heures consacrées au travail augmente. De fait, la proportion des familles à faible revenu diminue au fur et à mesure que le nombre d'heures travaillées durant l'année augmente. Pour l'ensemble des familles et des personnes seules, la probabilité de faible revenu passe rapidement de deux tiers pour celles travaillant moins de 500 heures, à un tiers pour celles effectuant entre 1,000 et 1,499 heures de travail. Cette probabilité chute à un huitième, pour celles ayant travaillé entre 1,500 et 1,999 heures. C'est dire à quel point la notion de «travailleur en situation de pauvreté» peut varier selon les critères utilisés pour définir le concept «travailleur». Une légère hausse du nombre minimal d'heures de travail requis pour être considéré comme «travailleur» résulte en une baisse notable de la proportion de faible revenu, et donc du nombre de «travailleurs en situation de pauvreté».

La proportion de faible revenu est minime dans le cas des familles ayant un grand nombre d'heures de travail, ce qui n'est possible que si deux ou plus de leurs membres travaillent. Un pour cent seulement des familles époux-épouse ayant deux enfants de moins de 18 ans ont travaillé pendant 4,000 heures environ en 1988 (soit au moins deux emplois à temps plein, pendant toute une année) et ont déclaré des revenus d'emploi inférieurs aux SFR. Pour comprendre comment cela peut se produire, prenons l'exemple d'un couple marié dont les deux membres travaillent à temps plein, pendant toute l'année, au salaire de \$4.50 l'heure chacun. Ils ont deux enfants. Leur revenu annuel brut de \$18,000 est bien inférieur au SFR pour une famille de quatre personnes (\$20,900) [11](#).



## Graphique Répartition des faibles revenus selon les heures travaillées, 1988.

Source : *Enquête sur les finances des consommateurs*

## Conclusion

La plupart des familles et des personnes seules à faible revenu ont un emploi à un moment quelconque de l'année. Certaines travaillent pendant un grand nombre d'heures mais demeurent dans la zone déterminée de faible revenu. Certaines familles se retrouvent dans cette zone pour de nombreuses raisons, notamment les bas salaires et la difficulté de trouver un emploi convenable (à cause du manque de travail permanent dans des emplois saisonniers ou de l'absence de service de garde pour les enfants, par exemple). L'étape dans le cycle de vie, la composition et la taille de la famille, de même que les revenus des autres membres, sont autant de facteurs qui contribuent à cette situation.

Le fait qu'il n'existe pas de définition acceptable de «travailleur en situation de pauvreté» témoigne du

nombre et de la complexité des questions relatives à ce concept. L'éventail des définitions proposées par les écrits sur la question est vaste. Il s'ensuit que la population de «travailleurs en situation de pauvreté» décrite dans une étude peut être très différente de celle spécifiée dans une autre étude. Néanmoins, une bonne connaissance des caractéristiques du travail de la population dont le revenu est à la limite ou sous le seuil de bas revenu peut servir d'appui à la sélection d'options politiques.

---

## Les seuils de faible revenu de Statistique Canada

Les seuils de faible revenu (SFR) sont les niveaux de revenu permettant d'identifier la population «à faible revenu». Les familles et les personnes seules dont le revenu est inférieur à ces seuils sont considérées comme étant à faible revenu. Les SFR sont déterminés par les niveaux auxquels les familles dépensent en moyenne, pour les biens essentiels, une part plus importante de leur revenu que les familles canadiennes en général. Ces seuils sont définis pour les familles, et non les personnes, parce qu'on fait l'hypothèse que le revenu est partagé entre tous les membres de la famille. À moins qu'une personne ne vive seule, son niveau de vie dépend du nombre de personnes qui vivent dans la famille et de l'ensemble de leurs revenus combinés.

Les seuils de faible revenu ne sont guère que des indicateurs grossiers de «pauvreté», concept imprécis autant que complexe. Les familles dont le revenu est inférieur aux SFR n'ont pas toutes de la difficulté à joindre les deux bouts. Réciproquement, certaines familles dont le revenu est supérieur aux seuils de faible revenu rencontrent des difficultés financières.

Trente-cinq niveaux distincts de revenu, qui correspondent à autant de types de familles, constituent les SFR actuels. On calcule des seuils distincts selon le nombre de personnes dans la famille (une personne seule jusqu'à sept personnes ou plus) et selon le type de milieu (urbain ou rural). L'année 1978 sert de base des SFR utilisés dans cet article. Ces seuils ont depuis été ajustés régulièrement en fonction du taux d'inflation calculé selon l'indice des prix à la consommation.

Voici les principales étapes du calcul, pour l'année 1978, des SFR:

1. Estimer, à partir des données de l'enquête sur les dépenses des familles, la part de revenu dépensée en moyenne par toutes les familles et personnes seules pour la nourriture, le logement et les vêtements. (En 1978, ce pourcentage était de 38.5%.)
2. Ajouter arbitrairement 20 points de pourcentage à cette estimation (le pourcentage mentionné en (1) passe à 58.5%).
3. À partir des données sur le revenu, également tirées de l'Enquête sur les dépenses des familles, estimer les niveaux de revenu moyen des familles qui dépensent 58.5% de leur revenu pour la nourriture, le logement et les vêtements. Ces estimations sont produites selon le nombre de

personnes par famille et la nature du milieu (urbain ou rural) où elles vivent. Les SFR pour l'année 1978 sont les résultats de ces calculs.

4. Multiplier ces SFR de 1978 par la variation de l'indice des prix à la consommation pour obtenir les SFR des années subséquentes.

Plus les membres de la famille sont nombreux, plus les SFR sont élevés. Toute chose égale par ailleurs, les familles plus nombreuses ont besoin d'un revenu plus élevé pour jouir du même niveau de vie. Les SFR aussi sont plus élevés dans les régions plus densément peuplées. Les familles vivant dans les grandes villes dépensent une plus grande part de leur revenu pour la nourriture, le logement et les vêtements.

La méthode des SFR est actuellement en révision. Des éléments pourraient éventuellement y être ajoutés, ou la méthode pourrait être remplacée. Une étude intitulée *Adoption de l'année 1978 comme nouvelle année de base pour les seuils de faible revenu* ([Statistique Canada](#), 1983), donne tous les détails de la structure actuelle des SFR. On peut l'obtenir en s'adressant à Roger Love, de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages, de Statistique Canada au (613) 951-6898.



## Tableau **Seuils de faible revenu pour 1981 et 1988 (selon l'année de base 1978)\***

*Source : Enquête sur les finances des consommateurs*

*\* Pour les familles vivant dans un milieu urbain dont la population varie entre 30,000 et 99,999. Les chiffres sont arrondis à \$100 près.*

## Quelques définitions de «travailleurs en situation de pauvreté»

Bien que Statistique Canada n'ait pas de définition du «travailleur en situation de pauvreté», les écrits à ce sujet en proposent plusieurs. Tous associent deux critères: l'un définissant la population «pauvre», et l'autre la population de «travailleurs». Les «travailleurs en situation de pauvreté» appartiennent à la fois aux deux catégories. Ils travaillent, et sont en situation de pauvreté. Il peut s'agir de familles ou de personnes.

*Au Canada:*

Dans les quatre définitions canadiennes de «travailleurs en situation de pauvreté» citées ci-après, les



seuils de faible revenu de Statistique Canada sont utilisés pour définir les familles «pauvres» ou, plus exactement, les familles «à faible revenu». Cependant, les définitions de «travailleur» varient sensiblement:

- *familles* à faible revenu dont le chef faisait partie de la population active (occupé ou en chômage) au moment de l'enquête ([Ross, 1981](#))<sup>4</sup>;
- *familles* à faible revenu dont les membres adultes travaillent pendant au moins 49 semaines (à temps plein ou à temps partiel) pendant une année ([Ross et Shillington, 1989](#));
- *familles* à faible revenu dont au moins la moitié du revenu total provient du travail ([Conseil national du bien-être, 1981](#); ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario, 1988);
- *personnes* vivant dans une famille à faible revenu et qui ont travaillé pendant l'année ([Gunderson et al, 1990](#)).

*Aux États-Unis:*

Aux États-Unis, les définitions de «pauvre» réfèrent généralement aux seuils officiels de pauvreté américains, qui ne peuvent être comparés aux SFR canadiens. Cependant, les définitions de «travailleur» et de «pauvre» varient aussi dans les études suivantes:

- *ménages* dont les chefs gagnent moins de \$204 par semaine (en dollars américains de 1984)—à l'exclusion des personnes de 65 ans et plus, des handicapés, des étudiants et des femmes ayant au moins un enfant de moins de six ans ([Danziger et Gottschalk, 1986](#));
- *personnes* appartenant à des familles dont le revenu est inférieur au seuil américain de pauvreté et qui font partie de la population active pendant au moins la moitié de l'année ([Klein et Rones, 1989](#));
- **personnes** gagnant moins de \$4,500 par année (en dollars américains de 1967), qui travaillent au moins trente heures par semaine et au moins 40 semaines par année ([Bluestone et al, 1973](#)).

## Notes

### Note 1

Le programme québécois «apport», fournit aux familles de travailleurs un soutien financier basé sur le niveau d'assistance sociale auquel elles ont droit, est un exemple de ces mesures.

### Note 2

[Gunderson, Muszynski et Keck](#) utilisent des données relatives aux personnes parce qu'ils mettent l'accent

sur les «travailleuses en situation de pauvreté».

### **Note 3**

[Klein et Rones](#) incluent les travailleurs et les chômeurs.

### **Note 4**

Essentiellement, [Ross](#) (1981) fait une distinction entre «travailleur en situation de pauvreté» et «salarié en situation de pauvreté» pour souligner que le «travail» n'est pas toujours rémunéré. Il fournit des données statistiques relatives aux «salariés en situation de pauvreté», qu'il définit comme des familles pauvres dont le chef était un travailleur actif lorsque les données ont été recueillies.

### **Note 5**

Par exemple, imaginons deux familles vivant dans une ville de 50,000 habitants. La première est une famille époux-épouse sans enfant, et la seconde une famille époux-épouse ayant trois enfants à charge. Supposons que dans les deux cas, la totalité du revenu familial provienne des gains de travail du mari. Ce revenu est de \$15,000 pour le couple sans enfant, et de \$20,000 pour le couple ayant trois enfants. Seule la famille de cinq personnes sera considérée comme «à faible revenu», car le SFR est de \$13,500 pour les familles de deux personnes, et de \$24,200 pour les familles de 5 personnes. Ainsi, seul l'époux dans la famille plus nombreuse peut être considéré comme «travailleur en situation de pauvreté», même si ses gains sont plus élevés.

Si les deux épouses décident plus tard de travailler, seulement l'épouse dans la deuxième famille pourra être considérée comme «travailleuse en situation de pauvreté» si le nombre d'heures de travail qu'elle effectue est suffisamment bas pour que la famille demeure dans la catégorie «à faible revenu».

[Bluestone \(et al\)](#) contournent le problème de la définition des «travailleurs en situation de pauvreté» en, les définissant tout simplement comme des personnes à petit salaire. L'étude récente de [Akyeampong](#) (1989) contient un exposé sur les travailleurs à faible revenu.

### **Note 6**

On peut concevoir qu'il serait préférable d'employer des critères différents pour chaque type de familles. Si par exemple on utilise un seuil de 1,900 heures pour les familles époux-épouse, ce qui représente une année de travail à temps plein, on pourrait utiliser un seuil plus bas pour les familles monoparentales et pour les personnes seules.

### **Note 7**

Le mot «famille» définit un groupe de deux ou plusieurs personnes qui occupent un logement commun et qui sont liées par le sang, le mariage ou l'adoption. On identifie normalement une famille constituée d'un seul individu par le terme «personne seule».

### **Note 8**

En 1986, l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités a révélé que sur 15 millions de Canadiens âgés

de 15 à 64 ans vivant dans des ménages privés, 1.3 millions considéraient leur capacité de travail limitée par un handicap physique. Les données citées dans cet article proviennent généralement de l'Enquête sur les finances des consommateurs, qui ne comporte pas de questions précises au sujet des handicaps.

### **Note 9**

Les données relatives au revenu et à l'emploi sont tirées de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et de l'Enquête sur la population active (EPA). La première permet de recueillir des renseignements généraux sur les caractéristiques du travail et sur les revenus de l'année précédente, alors que la seconde fournit des renseignements détaillés sur l'emploi durant la semaine précédente. Aucune de ces enquêtes ne comporte de questions relatives au total des heures de travail accumulées pendant l'année. L'information citée ici a été obtenue en multipliant le nombre de semaines de travail durant l'année précédente, par le nombre d'heures de travail normalement requis par semaine pour l'emploi déclaré.

### **Note 10**

On a choisi le chiffre 1,900 pour représenter le nombre d'heures équivalant à environ une année de travail à temps plein (y compris les vacances et les autres congés payés). Il correspond à peu près à 47 semaines de travail de 40 heures, ou encore à 52 semaines de travail de 37.5 heures. (Il est raisonnable de présumer que certaines personnes travaillent moins de 40 heures par semaine dans un emploi à temps plein, et (ou) moins de 52 semaines par année dans un emploi permanent.)

### **Note 11**

Le revenu total combiné serait supérieur à \$18,000, en raison des transferts sociaux tels que les allocations familiales.

---

## **Documents consultés**

- AKYEAMPONG, E.B. [«Le travail au salaire minimum»](#), *L'emploi et le revenu en perspective*. cat. 75-001F, Ottawa, hiver 1989, pp. 8-22.
- BLUESTONE, B., W.M. MURPHY et M. STEVENSON. *Low Wages and the Working Poor*. Ann Arbor (Michigan), The Institute of Labor and Industrial Relations, juillet 1973.
- CHAWLA, R.K. «Lien entre la privation économique et les problèmes relatifs au marché du travail au Canada», *La population active*, cat. 71-001, Ottawa, février 1984, pp. 91-120.
- COHEN, G.L. *L'incapacité et le marché du travail: une analyse des personnes inactives ayant une incapacité*, Ottawa, Statistique Canada, mai 1989.
- COHEN, G.L. [«L'incapacité et l'emploi»](#), *L'emploi et le revenu en perspective*, cat. 75-001F, Ottawa, hiver 1989, pp. 34-42.
- DANZIGER, S. et P. GOTTSCHALK. Work, Poverty and the Working Poor: A Multifaceted Problem», *Monthly Labor Review*, Washington, D.C., septembre 1986.

- EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA. *Le nouveau mode d'emploi: Profil de croissance du marché du travail*, Ottawa, avril 1989, p. 9.
- GUNDERSON, M., L. MUSZYNSKI et J. KECK. *Vivre ou survivre? Les femmes, le travail et la pauvreté*, Ottawa, Conseil consultatif sur la situation de la femme, 1990.
- KLEIN, B.W et P.L. RONES. «A Profile of the Working Poor», *Monthly Labor Review*, Washington, D.C., octobre 1989.
- MYLES, J., G. PICOT et T. WANNELL. «La répartition salariale des emplois: variations de 1981-1986», *La population active*, cat. 71-001, Ottawa, octobre 1988, pp. 83-138.
- CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL. *Les petits salariés: comment répondre à leurs besoins: profil statistique*, Ottawa, mars 1981.
- COMITÉ D'EXAMEN DE L'AIDE SOCIALE DE L'ONTARIO. «Rapport du comité d'examen de l'aide sociale», *Transitions*, Toronto, 1988.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *OCDE Perspectives de l'emploi*, Paris, septembre 1988, pp. 713.
- ROSS, D.P. *The Working Poor: Wage Earners and the Failure of Income Security Policies*, Toronto, Institut canadien de politique économique, 1981.
- ROSS, D.P. et E.R. SHILLINGTON. *Données de base sur la pauvreté au Canada, 1989*, Ottawa, Conseil canadien de développement social, 1989.
- STATISTIQUE CANADA. *Adoption de l'année 1978 comme nouvelle année de base pour les seuils de faible revenu*, Document de référence technique, Ottawa, septembre 1983.

---

## Auteur

John M. Evans and Raj Chawla est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages de Statistique Canada.

## Source

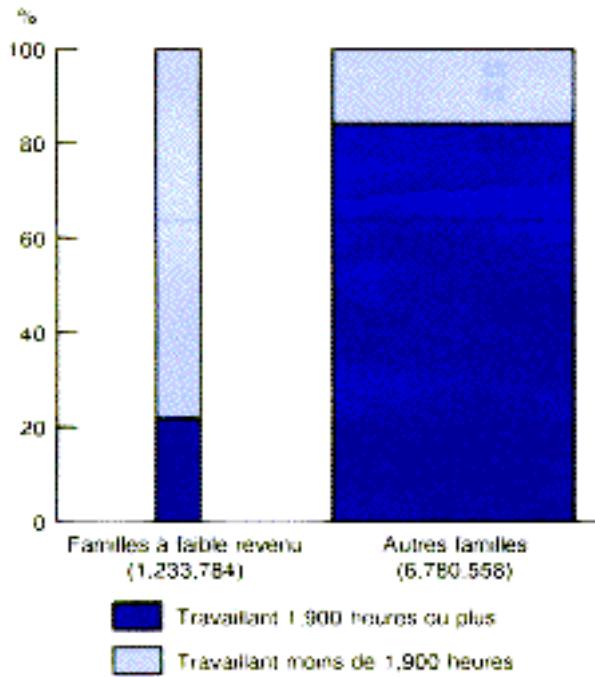
*L'emploi et le revenu en perspective*, Été 1990, Vol. 2, n° 2 (n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada).





## Lien entre l'emploi et le faible revenu

Environ une famille à faible revenu sur cinq travaille un nombre d'heures équivalent à un emploi à temps plein toute l'année.



Source: Enquête sur les finances des consommateurs

Tableau 1

**Nombre d'heures de travail des familles à faible revenu, 1988**

	Pourcentage des familles à faible revenu			
	travaillant au moins:			dont le chef travaille à temps plein, toute l'année*
	40 heures	1,000 heures	1,900 heures	
	%			
<b>Total des familles à faible revenu</b>	<b>66</b>	<b>38</b>	<b>22</b>	<b>20</b>
Familles époux-épouse	78	59	44	35
Sans enfant de moins de 18 ans	61	43	26	19
Avec un enfant de moins de 18 ans	88	61	46	32
Avec deux enfants de moins de 18 ans	83	70	53	47
Avec trois enfants ou plus de moins de 18 ans	89	68	56	48
Familles monoparentales	52	23	11	12
Avec un enfant de moins de 18 ans	51	24	10	11
Avec deux enfants ou plus de moins de 18 ans	50	19	8	11
Personnes seules	65	32	14	17

Source: *Enquête sur les finances des consommateurs*

\* Équivaut à un emploi de 1,900 heures par année.

Tableau 2

**Gains des familles à faible revenu, 1988**

	Pourcentage des familles à faible revenu			
	gagnant au moins:			dont les gains combinés s'élèvent à au moins 50% du revenu
	25 % du SFR	50 % du SFR	75 % du SFR	
<b>Total des familles à faible revenu</b>	<b>48</b>	<b>29</b>	<b>11</b>	<b>47</b>
Familles époux-épouse	60	40	16	56
Sans enfant de moins de 18 ans	47	32	14	47
Avec un enfant de moins de 18 ans	65	39	18	58
Avec deux enfants de moins de 18 ans	66	50	25	63
Avec trois enfants ou plus de moins de 18 ans	66	41	8	61
Familles monoparentales	27	13	5	24
Avec un enfant de moins de 18 ans	28	13	5	25
Avec deux enfants ou plus de moins de 18 ans	24	10	4	21
Personnes seules	50	29	11	52

*Source: Enquête sur les finances des consommateurs*



Tableau 3

**Composition des familles à faible revenu, 1988\***

	Nombre de familles	Nombre de personnes	Incidence de faible revenu
	'000	'000	%
<b>Total des familles à faible revenu†</b>	<b>1,234</b>	<b>2,578</b>	<b>15</b>
Familles époux-épouse	324	1,185	6
Sans enfant de moins de 18 ans	100	227	5
Avec un enfant de moins de 18 ans	68	217	6
Avec deux enfants de moins de 18 ans	88	359	7
Avec trois enfants ou plus de moins de 18 ans	69	382	13
Familles monoparentales††	243	672	40
Avec un enfant de moins de 18 ans	102	213	42
Avec deux enfants ou plus de moins de 18 ans	114	401	58
Personnes seules	634	634	29

Source : *Enquête sur les finances des consommateurs*

\* Fondée sur les SFR de 1978; à l'exclusion des familles dont le chef est âgé de plus de 65 ans et (ou) est invalide de façon permanente.

† Comprend des types de familles qui ne sont pas mentionnés ici (frères et soeurs vivant ensemble, par exemple).

†† Comprend les familles monoparentales ayant des enfants de 18 ans et plus.

Tableau 4

**Variations dans le temps du pourcentage de familles à faible revenu, 1981 et 1988\***

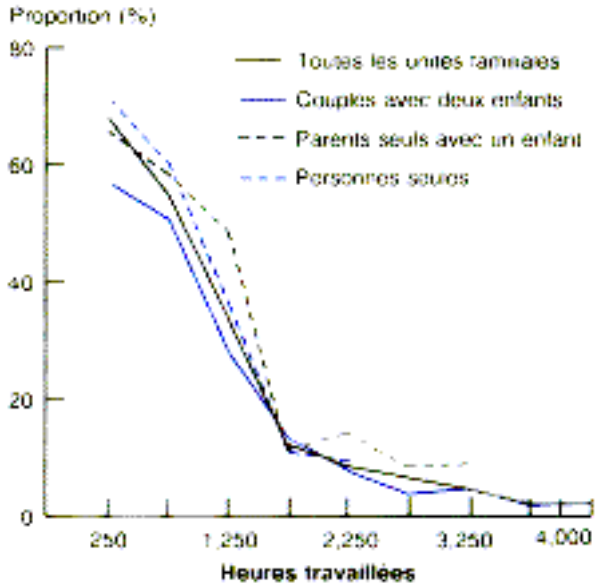
	1981	1988
	%	
<b>Pourcentage de familles à faible revenu par rapport à l'ensemble des familles</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
Familles époux-épouse	7	6
Familles monoparentales	39	40
Personnes seules	28	29
Pourcentage de familles à faible revenu ayant 1,000 heures de travail ou plus	43	38
Familles époux-épouse	68	59
Familles monoparentales	24	23
Personnes seules	33	32
Pourcentage de familles à faible revenu ayant 1,900 heures de travail ou plus	26	22
Familles époux-épouse	50	44
Familles monoparentales	11	11
Personnes seules	15	14

*Source: Enquête sur les finances des consommateurs*

*\* Fondées sur les SFR de 1978; à l'exclusion des familles dont le chef est âgé de 65 ans et plus et(ou) est invalide de façon permanente.*

## Répartition des faibles revenus selon les heures travaillées, 1988

Plus une famille travaille, moins il est probable que son revenu soit faible.



Source: Enquête sur les finances des consommateurs

**Seuils de faible revenu pour 1981 et 1988 (selon l'année de base 1978)\***

	Nombre de personnes par famille						
	Une	Deux	Trois	Quatre	Cinq	Six	Sept et plus
	\$						
<b>Année</b>							
1981	7,200	9,400	12,600	14,500	16,800	18,400	20,300
1988	10,300	13,500	18,100	20,900	24,200	26,400	29,200

*Source: Enquête sur les finances des consommateurs*

*\* Pour les familles vivant dans un milieu urbain dont la population varie entre 30,000 et 99,999. Les chiffres sont arrondis à \$100 près.*